



Tribunal canadien du  
commerce extérieur

Canadian International  
Trade Tribunal

TRIBUNAL CANADIEN  
DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR

# Marchés publics

---

## ORDONNANCE

Dossier n° PR-2017-033

Patlon Aircraft & Industries Limited

c.

Ministère de la Défense nationale

*Ordonnance rendue  
le vendredi 22 décembre 2017*

EU ÉGARD À une plainte déposée par Patlon Aircraft & Industries Limited aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. (1985), ch. 47 (4<sup>e</sup> suppl.);

ET À LA SUITE D'une décision du Tribunal canadien du commerce extérieur d'enquêter sur la plainte, aux termes du paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*;

ET À LA SUITE D'une requête déposée par Patlon Aircraft & Industries Limited demandant le retrait de la plainte.

**ENTRE****PATLON AIRCRAFT & INDUSTRIES LIMITED****Partie plaignante****ET****LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE****Institution fédérale****ORDONNANCE**

ATTENDU QUE la plainte susmentionnée a été déposée le 2 novembre 2017 au nom de Patlon Aircraft & Industries Limited;

ET ATTENDU QUE le Tribunal canadien du commerce extérieur a décidé le 7 novembre 2017 d'enquêter sur la plainte, aux termes du paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* et du paragraphe 7(1) du *Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics*;

ET ATTENDU QUE, le 20 décembre 2017, Patlon Aircraft & Industries Limited a déposé une demande visant à retirer la plainte au motif qu'elle est parvenue à un règlement avec le ministère de la Défense nationale;

ET ATTENDU QUE le paragraphe 30.13(5) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* prévoit que le Tribunal canadien du commerce extérieur peut mettre fin à l'enquête;

PAR CONSÉQUENT, aux termes du paragraphe 30.13(5) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, le Tribunal canadien du commerce extérieur, par les présentes, met fin à son enquête.

Serge Fréchette  
Serge Fréchette  
Membre président